



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : *27 juin 2024*

L'affichage numérique sur [www.saint-hernin.fr](http://www.saint-hernin.fr) le : *27 juin 2024*

## DELIBERATION

### du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 14 juin 2024

Date de la convocation : 7 juin 2024

Affichage numérique de la convocation : 7 juin 2024

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Marie-Renée LÉVÉNEZ

Le vendredi 14 juin 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	08
Représentés	01
Prenant pas part au vote	0
Votants	09

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants**: Valérie DOUCEN, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Erwan LE BIHAN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Yves LÉVÉNEZ, Gill SALHI, Muriel SCHWARTZ.  
**Etaient représenté(e)s** : Annie YVINEC (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).  
**Etaient absents** : Alain BARGUIL, Marion CARDINAL, Gérard HAMMERMVILLE, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Guillaume RIOU.

### Délibération CM 2024-023 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2024

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 12 avril 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Considérant que le procès-verbal doit être soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance du conseil, après prise en compte éventuelle de leurs remarques,  
 Considérant l'absence de remarques, d'observations,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2024.

La secrétaire de séance,  
 Marie-Renée LÉVÉNEZ



Le Maire,  
 Marie-Christine JAOUEN

